VILLE DE GENÈVE

Conseil administratif

Genève, le 21 mai 2007

Le Conseil municipal est convoqué en séance d'installation le

lundi 4 juin 2007 à 17 h

Salle du Grand Conseil, Hôtel de Ville,
avec l'ordre du jour suivant:

1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat, du 2 mai 2007, validant les élections des Conseils municipaux.

2. Lecture de la lettre du Conseil d'Etat, du 2 mai 2007, demandant au Conseil administratif de convoquer le Conseil municipal en séance d'installation.

3. Lecture de la lettre du Conseil administratif relative à la répartition des fonctions entre ses membres ainsi que des services de l'administration.

4. Appel nominal des conseillères municipales et des conseillers municipaux.

5. Allocution du doyen d'âge.

6. Prestation de serment des membres du Conseil municipal entre les mains du doyen d'âge.

7. Election du président, qui entre immédiatement en charge.

8. Prestation de serment du doyen d'âge.

9. Allocution du président élu.

10. Election:
a) du premier vice-président;
b) du deuxième vice-président;
c) des quatre secrétaires.

11. Communication du Conseil administratif.
Discours de législature.

12. Communications du bureau du Conseil municipal.

13. Fixation des jours et des heures des séances.

ELECTIONS DANS LES COMMISSIONS ET CONSEILS D'ADMINISTRATION

14. Election de 5 représentants du Conseil municipal, n'ayant pas dépassé l'âge de 75 ans, pour faire partie de la Commission de réclamation de la taxe professionnelle communale (Loi générale sur les contributions publiques, collationnée suivant arrêté législatif du 20 octobre 1928, art. 312) (RCM, art. 129, lettre B).

15. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (Statuts de la fondation du 23 février 2004, art 8) (RCM, art. 129, lettre B).

16. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (Statuts de la fondation du 21 avril 1964, art. 8) (RCM, art. 129, lettre B).

17. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation de Saint-Gervais Genève – Fondation pour les arts de la scène et de l'image (Statuts de la fondation du 12 avril 1995, art. 6) (RCM, art. 129, lettre B).

18. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation d'art dramatique de Genève (Statuts de la fondation du 28 mars 1979, art. 9) (RCM, art. 129, lettre B).

19. Election de 4 représentants du Conseil municipal pour faire partie du conseil d'administration de Télégenève SA (Statuts de la société, art. 13) (RCM, art. 129, lettre B).

20. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées (Statuts de la fondation, art. 9) (RCM, art. 129, lettre B).

21. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie de la commission de la petite enfance (Règlement relatif aux conditions de subventionnement des institutions privées pour la petite enfance, art. 4) (RCM, art. 129, lettre B).

22. Election de 9 représentants du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique (Statuts de la fondation, art. 8) (RCM, art. 129, lettre B).

(Pour toute la durée de leur mandat, les représentants du Conseil municipal dans les conseils d'administration susmentionnés doivent être domiciliés en ville de Genève.)

ELECTIONS DES COMMISSIONS PERMANENTES (RCM, art. 118)

23. Election des 15 membres de la commission Agenda 21.

24. Election de 15 membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement.

25. Election de 15 membres de la commission des arts et de la culture.

26. Election des 15 membres de la commission de contrôle de gestion.

27. Election de 15 membres de la commission des finances.

28. Election de 15 membres de la commission de l'informatique et de la communication.

29. Election de 15 membres de la commission du logement.

30. Election de 15 membres de la commission des naturalisations.

31. Election de 15 membres de la commission des pétitions.

32. Election de 15 membres de la commission du règlement.

33. Election de 15 membres de la commission sociale et de la jeunesse.

34. Election de 15 membres de la commission des sports et de la sécurité.

35. Election de 15 membres de la commission des travaux.

Le maire:
André Hediger